PROVINCE DE QUÉBEC

DOSSIER: 9235-00-38

COMITÉ DE RÉSOLUTION DES CONFLITS DE COMPÉTENCE

Le 6 décembre 2007

Convention collective du secteur institutionnel et commercial

Article 5.02 paragraphe 2

Conflit de compétence relatif à l'exercice d'un métier, spécialité ou occupation

COMITÉ:

M. Jean-Guy Lalonde

Président

M. Roland Gauthier

Membre

M. Edgar Beaulieu

Membre

Union internationale des constructeurs d'ascenseurs, local 89 434, rue St-François-Xavier, 2º étage Montréal (Québec) H2Y 2T3

- Requérante -

Union internationale des journaliers d'Amérique du Nord, local 62 6900, rue De Lorimier Montréal (Québec) H2G 2P9

- Intimée(s) -

Association des manœuvres interprovinciaux, section locale AMI 565, boul. Crémazie Est, bureau 3800

Montréal (Québec) H2M 2V6

Pomerleau inc. 521, 6e Avenue

Ville de St-Georges (Québec) G5Y 5B7

Association de la construction du Québec 7400, boul. des Galeries d'Anjou Anjou (Québec) H1M 3M2

A.C.R.G.T.Q.

7905, boul. Louis-H. Lafontaine, bureau 101-A

Anjou (Québec) H1K 4E4

CSD-Construction 5100, rue Sherbrooke Est, bureau 800 Montréal (Québec) H1V 3R9

CSN-Construction

2100-B, boul. de Maisonneuve Est, 4e étage

Montréal (Québec) H2K 4S1

- Partie(s) intéressée(s) -

Litige:

Monte-charge temporaire de chantier opéré par un manœuvre

Chantier:

Hôpital des vétérans, 305, boul. des Anciens combattants, Ste-Anne-de-Bellevue

NOMINATION DU COMITÉ

Conformément aux dispositions définies à la section V, article 5.02 de la convention collective du secteur institutionnel et commercial, les membres du Comité de résolution des conflits de compétence (ci-après « le Comité ») ont été nommés le 30 novembre 2007 pour disposer du litige entre les métiers de mécanicien d'ascenseur et de manœuvre au chantier de l'Hôpital des vétérans, 305, boul. des Anciens combattants à Ste-Anne-de-Bellevue.

NOMINATION DU PRÉSIDENT

Les membres du Comité ont convenu que monsieur Jean-Guy Lalonde agirait à titre de président du Comité dans le présent dossier.

CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

Après consultation, le Comité a décidé de tenir une conférence préparatoire afin d'arrêter la marche à suivre dans ce dossier. Les parties ont donc été avisées le 30 novembre 2007 de la tenue d'une conférence préparatoire, pour le jeudi, 6 décembre 2007 à compter de 9 h 30, à la salle du Comité de résolution des conflits de compétence de la Commission de la construction du Québec, située au 3400, rue Jean-Talon Ouest à Montréal.

Outre les membres du Comité, étaient présents à cette conférence préparatoire :

MM. George Graham Roger Harpin

Gérard Paquette Roger Martin Dany Caron Jean-Marc Simard Francis Poulin Filippo Tomasino Marcel Langlois

André Arsenault

Joe Missori

Me Jean-Luc Deveaux

Me Christian Tétreault

Local 89

Local 89
Section locale AMI
Section locale AMI
Pomerleau inc.
Pomerleau inc.
Pomerleau inc.
CSN Construction
CSD Construction

ACQ Local 62 Local 62 ACRGTQ

Constat de conflit d'intérêts

À l'ouverture de la réunion, le président après avoir exposé la procédure à suivre, compte tenu de la plainte logée par le requérant, demande à ce dernier d'expliquer de façon claire l'objet du litige.

Monsieur George Graham, représentant le requérant, local 89 fait part à l'assemblée qu'il a certaines difficultés avec le français. Il demande alors à monsieur Jean-Luc Deveaux, local 62 de transmettre au Comité qu'une entente a été conclue entre les parties ce 6º jour de décembre 2007 et avec l'approbation unanime de tous les intéressés présents à cette rencontre. Ceci met un terme à la plainte logée.

Signée à Montréal, le 6 décembre 2007

Jean Guy Lalonde

Président

Edgar Beaulieu Membre

Roland Gauthier Membre